

**EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE du 15 mai 2023

Convocation du 5 mai 2023
Nombre de Conseillers en exercice 29
Nombre de Conseillers présents 26
Nombre de votants 29

N° de l'acte : 230515D006
Classification : 7.1 – Finances locales

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mai à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LIGNÉ se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

Étaient présents : 26

M. Maurice PERRION - Mme Anne-Marie CORDIER - M. Philippe ROBIN - Mme Sonia FEUILLÂTRE - Mme Valérie PRONO - M. Alain BOURGET - Mme Nathalie ROZÉ - M. Bertrand LERAY - M. Jean-Marc BESNARD - M. Gaëtan GROIZEAU - M. Thierry KERLOC'H - M. Laurent LEBRETON - Mme Catherine GAULT - M. Stéphane FAGARD - Mme Nathalie CAIVEAU - Mme Stéphanie BÉRITAULT - M. David TOURNEFIER - M. Stéphane HÉAS - Mme MENET Anita - M. Guillaume NIEL - M. Julien ROUSSEAU - Mme Aurélie VASSAULT DUVAL - Mme Déborah SIDDI - Mme Lucie DEVAIS - Mme Lucie BONNO - Mme Déborah JOURDON

Étaient absents excusés : 3 (3 pouvoirs)

M. Olivier BLAISE (pouvoir à Mme Anne-Marie CORDIER) - M. Michel MATHÉ (pouvoir à M. Alain BOURGET) - M. David TOURNEFIER (pouvoir à M. KERLOC'H)

Secrétaire de séance : Mme JOURDON Déborah.

FINANCES – COÛT DE FONCTIONNEMENT ÉCOLE JULES VERNE

Le coût de revient de l'école publique doit être établi chaque année pour le calcul de la subvention de fonctionnement de l'école privée, d'une part, et la facturation aux communes de résidence de certains élèves de l'école Jules Verne, non domiciliés à LIGNÉ, d'autre part.

Pour l'année 2022, le coût de fonctionnement de l'école publique s'élève à 338 834,56 € (335 396 € en 2021) et se détaille comme suit :

- Classes élémentaires : 460,34 € par élève (465,25 € en 2021).
- Classes maternelles : 1 618,70 € par élève (1585,14 € en 2021).

Après en avoir délibéré le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter le versement des sommes dues par les communes de résidence des élèves non Lignéens, au titre de la réciprocité des charges de fonctionnement des écoles publiques, sur la base de ces montants

Vote : 29 voix pour

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Maurice PERRION